



AVIS

DU HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE

L'ÉVALUATION DES PRATIQUES ENSEIGNANTES DANS LES PREMIER ET SECOND DEGRÉS

Le Haut Conseil de l'évaluation de l'école a inscrit à son programme de travail pour 2001-2002, deux sujets qui étaient *a priori* liés : l'évaluation des enseignants des premier et second degrés et l'évaluation des pratiques enseignantes, également dans les premier et second degrés. Les liens entre ces deux domaines se sont confirmés au fil des travaux et des discussions, et le Haut Conseil a pris le parti de rendre publics en même temps ses avis sur ces deux questions.

Il a été d'autant plus incité à prendre ce parti que les rapports qu'il a fait établir pour nourrir ses réflexions sur ces deux sujets se sont avérés complémentaires. Il s'agit des rapports de messieurs Alain ATTALI et Pascal BRESSOUX sur « *L'évaluation des pratiques enseignantes dans les premier et second degrés* » et de messieurs Yves CHASSARD et Christian JEANBRAU sur « *L'appréciation des enseignants des premier et second degrés* ».

Ces deux rapports – qui comme tous les rapports commandés par le Haut Conseil n'engagent pas celui-ci, mais contiennent les analyses et les propositions des rapporteurs – sont publics et peuvent être consultés sur le site du Haut Conseil : <http://cisad.adc.education.fr/hcee> à la rubrique « publications ».

On ne connaît pas assez bien les pratiques enseignantes effectives

Les pratiques enseignantes, entendues comme l'ensemble des activités par lesquelles les enseignants guident et font travailler les élèves qui leur sont confiés pour leur faire acquérir les savoirs, savoir-faire et savoir-être qui constituent les objectifs de l'École, sont actuellement très mal connues.

Les corps d'inspection réalisent des observations directes de ces pratiques, mais ces observations

sont peu exploitées, sauf pour évaluer individuellement les personnels, et elles sont rarement synthétisées.

Ces observations – auxquelles on a pu reprocher autrefois d’être surtout des contrôles de conformité – prennent aujourd’hui mieux en compte le fait que la construction des pratiques s’opère par le biais des relations avec les élèves et considèrent l’ensemble des activités de la classe et, plus largement, le contexte dans lequel exercent les enseignants.

Elles ne sont certainement pas sans incidence sur les pratiques. Mais l’absence d’un cadre méthodologique qui homogénéise ces observations rend l’exercice difficile et variable d’un inspecteur à l’autre, ceci d’autant plus qu’il n’est pas toujours aisé de faire la part, dans ce qui est observé, de pratiques intuitives de l’enseignant dans lesquelles s’exprime sa personnalité et des pratiques qu’il élabore et met en œuvre à partir de ses savoirs professionnels.

Or, les observations plus systématiques et plus normalisées qui ont pu être faites, non pas dans le cadre d’inspections mais dans celui de travaux d’études, notamment quant à la gestion du temps effectif d’enseignement proposé aux élèves, font ressortir une grande variabilité des pratiques réelles, tout au moins de certaines d’entre elles, difficile à percevoir et à apprécier lors de trop rares visites d’inspection. Cette grande variabilité résulte du fait que les enseignants ont une réelle marge de manœuvre et doivent faire face à une grande variété de situations.

On ne connaît pas assez bien l’effet des pratiques sur les progrès et les comportements des élèves

Si l’on connaît mal les pratiques enseignantes, on sait qu’elles ont des effets substantiels sur les progrès des élèves. On le sait d’ailleurs surtout grâce à des travaux anglo-saxons car il y a trop peu de travaux sur l’efficacité des pratiques éducatives en France.

Ces travaux ne débouchent pas sur un modèle universel de « bonnes pratiques », mais mettent en lumière un certain nombre de paramètres qui semblent se révéler comme des éléments essentiels de l’efficacité des pratiques pédagogiques, éléments parmi lesquels on peut citer notam-

ment : la gestion du temps, les retours d’information adressés aux élèves sous certaines formes, les échanges entre élèves et enseignants, ainsi que les échanges entre pairs chez les élèves, et les modalités d’évaluation (devoirs, contrôles, examens, ...) mises en œuvre par les enseignants.

Mais ces travaux sont mal connus et sont très peu présents dans les formations.

Ils souffrent, comme les observations des inspecteurs, de l’absence d’un cadre méthodologique qui permette, d’une part, de comparer systématiquement et de conforter leurs résultats et, d’autre part, d’en tirer des recommandations propres à nourrir les réflexions et les pratiques des enseignants et à fonder des critères pour l’évaluation et la régulation de ces pratiques.

Il faut développer et capitaliser les observations des pratiques, les études et les recherches permettant d’en apprécier l’efficacité au regard des progrès et des comportements des élèves

Le développement de ces observations et de ces recherches est une nécessité. Il suppose des contributions de la communauté scientifique, des corps d’encadrement, ainsi que des enseignants eux-mêmes, contributions dont il faut organiser la cohérence et la cumulativité.

Pour ce faire, il faut envisager la création progressive d’un « instrument de référence pour l’observation des pratiques enseignantes », qui permettrait à tous les professionnels et à tous les chercheurs de parler le même langage et de présenter leurs observations et leurs résultats de recherche de façon homogène afin d’en permettre la confrontation et la synthèse.

Cet instrument, élaboré et perfectionné progressivement, devrait constituer un outil structurant pour l’élaboration de grilles d’inspection et d’observation des pratiques destinées aux corps d’inspection. Il devrait par ailleurs s’imposer comme cadre méthodologique, d’une part, aux rapports de synthèse sur les activités et les pratiques d’enseignement que le Haut Conseil a recommandés dans son avis sur l’évaluation des enseignants des premier et second degrés et, d’autre part, aux travaux de recherches sur les pratiques éducatives dans différents contextes.

Ces travaux doivent évidemment viser à éclairer les liens entre toutes les pratiques enseignantes et les progrès de tous les élèves. Ils ne doivent pas se limiter à l'appréciation de pratiques considérées, à un instant donné, comme innovantes ou à celle de dispositifs particuliers, mais aborder l'ensemble des pratiques enseignantes dans les différents contextes de la scolarisation. Ils doivent aussi envisager d'autres questions : quels sont les facteurs qui contribuent à ce que les enseignants recourent à telle ou telle pratique ? Quels sont ceux qui empêchent ou freinent l'adoption de pratiques nouvelles ou plus efficaces ? Quels pourraient être les apports de pratiques éducatives élaborées ailleurs que dans le système scolaire ? etc.

L'élaboration d'un instrument de référence pour l'observation des pratiques ne saurait constituer une condition préalable au développement des recherches sur les pratiques enseignantes, mais elle est indispensable pour que ces recherches aient un caractère cumulatif et permettent de dégager des éléments qui contribuent à la professionnalisation des personnels et au pilotage du système éducatif.

C'est pourquoi, le Haut Conseil de l'évaluation de l'école estime qu'un appel en ce sens devrait être lancé d'urgence en direction simultanée de l'inspection générale de l'éducation nationale et des milieux de la recherche en éducation. L'objectif premier en serait, non pas le développement de nouvelles recherches, mais la mise au point, à partir d'une recension et d'une synthèse des travaux et rapports existants, de définitions aussi rigoureuses que possible des notions utilisées pour décrire les pratiques enseignantes.

Il faut organiser la diffusion des résultats des recherches sur l'efficacité des pratiques enseignantes et former et inciter les enseignants à s'en emparer, notamment lors de leur évaluation et de leurs formations initiale et continue, pour améliorer l'efficacité du système éducatif.

Sans attendre le développement de recherches à venir, on dispose d'ores et déjà de résultats, dont un aperçu est fourni dans le rapport de messieurs Alain ATTALI et Pascal BRESSOUX.

La synthèse et la diffusion de ces résultats auprès des enseignants, des inspecteurs, des chefs d'établissement et des formateurs, leur utilisation plus systématique lors des évaluations des enseignants et leur analyse lors des formations doivent être réalisées au plus tôt.

Mais il semble au Haut Conseil qu'il faut aller au-delà de l'information et de l'organisation d'échanges.

Les observations et les résultats disponibles aujourd'hui permettent déjà de dégager des recommandations et des guides pour l'action, et de proposer des repères susceptibles d'aider à organiser plus efficacement le déroulement des activités en classe.

Il faut que les enseignants puissent connaître ces recommandations et ces guides d'action, apprendre à utiliser ces repères au cours des formations initiale et continue. On pourrait les inciter à les utiliser en leur fournissant, par exemple, des canevas de progressions pédagogiques qu'ils puissent adapter à la diversité des publics qui leur sont confiés et à partir desquels ils puissent développer des échanges et des travaux en commun.

L'adaptation aux situations concrètes d'exercice de la profession, d'exemples fondés sur les résultats de recherches ou d'expériences positives exige une formation de haut niveau. Cela étaye et nourrit la liberté pédagogique de l'enseignant.

Pas plus que l'usage des manuels, l'utilisation et l'adaptation de ces exemples ne correspondent à une standardisation des pratiques enseignantes qu'aucune donnée scientifique ne permet de fonder. Au contraire, elles exigent que les enseignants soient accompagnés et aidés, ce qui constitue l'un des objectifs de leur évaluation et doit être l'une des tâches des corps d'inspection qui doivent, par ailleurs, contribuer à élaborer très rapidement de tels repères et guides d'action.

L'accompagnement et l'aide des enseignants sont les fonctions essentielles des conseillers pédagogiques tels qu'ils existent aujourd'hui dans le premier degré. Le Haut Conseil propose que, dans le second degré, des fonctions analogues soient confiées à des enseignants confirmés. Conservant pour une part de leur service

une activité d'enseignement, ils seraient, dans leur établissement et, de façon plus large, sur le territoire d'un bassin de formation par exemple, en charge d'aider leurs collègues à améliorer leurs pratiques.



Au stade de développement atteint par notre système éducatif, une amélioration de ses résultats suppose qu'on accorde une grande attention aux pratiques enseignantes et qu'on se donne les moyens d'en améliorer l'efficacité.

Si le développement de la connaissance dans ce domaine est indispensable, il semble au Haut Conseil qu'il est dès maintenant possible d'aider nombre d'enseignants à développer des pratiques plus efficaces.

L'enjeu en est non seulement celui d'une meilleure efficacité, mais aussi celui de la justice de notre Éducation nationale qui doit s'organiser pour faire progresser tous les élèves dans toutes les écoles et tous les établissements.

LES AVIS DU HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE

Le Haut Conseil de l'évaluation de l'école a choisi de rendre public conjointement cet avis sur l'évaluation des pratiques enseignantes dans les premier et second degrés et un avis sur l'évaluation des enseignants du premier degré et du second degré. En effet, les rapports qu'il a fait établir pour nourrir ses réflexions sur ces deux sujets se sont avérés complémentaires et les liens entre ces deux domaines se sont confirmés au fil des travaux et des discussions.

Le Haut Conseil traitera prochainement de **l'évaluation des acquis des étudiants dans l'enseignement supérieur universitaire**. Il a également inscrit trois autres thèmes à son programme de travail :

- **L'appréciation des compétences en lecture/écriture des élèves et des jeunes et le évolution dans le temps de ces compétences ;**
- **Qu'évalue-t-on avec les épreuves des baccalauréats professionnels ?**
- **L'évaluation de l'orientation à la fin du collège et du lycée.**

Le Haut Conseil de l'évaluation de l'école est une instance indépendante composée de 35 membres nommés pour une durée de trois ans : élus nationaux et territoriaux ; représentants des acteurs du système éducatif ; personnalités françaises et étrangères reconnues pour leurs compétences dans le domaine de l'évaluation du système éducatif.

L'ensemble des avis du Haut Conseil et des rapports établis à sa demande sont disponibles sur son site : <http://cisad.adc.education.fr/hcee>

AVIS du Haut Conseil de l'évaluation de l'école

Directeur de la publication : **Claude THÉLOT**

Secrétariat général : 3/5 boulevard Pasteur 75015 – PARIS

Tel : 01 55 55 77 14

Fax : 01 55 55 77 62

Courrier électronique : hcee@education.gouv.fr

ISSN en cours

Conception et impression – DPD/BED